



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 20 JUIIN 2016

L'an deux mil seize, le lundi 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur P. BLANCHARD

Étaient présents : M. BLANCHARD Patrick, Mme BOUTIN Marlène, M. LECORGNE Dominique, M. MACAUD Claude, Mme METRAS Mireille, M. BERTHELOT Philippe, M. CODOGNET Jean-Gaël, M. FERRET Bruno, Mme FERRON Sylvie, Mme LEGER Jacqueline, M. MEMON Stéphane, M. POMAREDE Luc, M. REDON Lionel, Mme VANHOUTTE Amélie et M. SIMON Olivier.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. SIMON Olivier.

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de nommer les voies du lotissement des Lierres : rue des Chênes, impasse des Frênes et impasse des Ormes.
- Décide de garder le même tarif pour le prix du repas du 14 Juillet 2016 à savoir : 7 € pour les adultes
3 € pour les enfants de moins de 12 ans
- Décide de faire tailler la haie du terrain de football et approuve le devis présenté d'un montant de 4788.00€ TTC.
- Décide l'achat de vidéoprojecteurs pour l'école. Il est décidé de demander un devis pour l'achat de VPI.
- Décide la réfection du chemin de Rouzille, de la rue de la Beloterie et du chemin du Pied-Lizet pour un montant de 50 655.00€ TTC.
- Donne un avis défavorable estimant que ce projet par certains côtés n'est pas assez ambitieux (déficit de mutualisation concrète de matériel, manque d'intervention des brigades vertes, accueil des enfants de tout le territoire dans les ACM de la Communauté de Communes, par exemple) et à l'opposé, engage la Communauté de Communes dans des actions que le Conseil ne peut approuver à ce jour (création d'une police intercommunale, embauche de personnels supplémentaires pour des missions ne paraissant pas indispensables, telle la gestion des paies des personnels communaux).
- Décide la mise en conformité et sécurité de l'électricité dans les vestiaires d'un montant de 3011.08€ TTC.

Questions diverses

- Achat de matériaux pour la réfection de la toiture des vestiaires
- 2 nouveaux instituteurs pour la quatrième classe
- sortie du Longèves Infos après le 14 juillet
- difficulté pour trouver des intervenants pour les TAP

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 25 juin 2016
Le Maire,

